



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des finances

---

Objet: **Préavis n° 64/2025**

concernant une demande de crédit de **CHF 125'000.–** TTC destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir

Date séance: mardi 11 février 2025

Présents: Pascal Colombo, André Darmon, Evelyne Fallet et la commission des finances au complet

---

Fortement dégradée dans sa structure et la gestion des eaux de ruissellement, la desserte forestière du Bois Noir, située sur la parcelle n° 50 propriété de la Commune de Genolier doit être rénovée.

En effet, cette voie est non seulement indispensable à l'exploitation forestière locale mais représente également une voie historique d'importance locale ainsi qu'un tronçon d'itinéraire officiel SuisseMobile VTT.

Le coût total de la réfection s'élève à CHF 125'000.– TTC dont 70 % soit CHF 87'500.– TTC sont subventionnés par la DGE-Forêt laissant ainsi seulement CHF 37'500.– TTC à charge de la Commune ; ce solde sera par ailleurs rapidement amorti par les revenus issus de l'exploitation (potentiellement 200m<sup>3</sup> de bois produits soit un revenu d'environ CHF 14'000.– HT par an).

**Fondé sur ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 64/2025 concernant une demande de crédit de CHF 125'000.– TTC destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir.**

Fait à Genolier, le 13 février 2025

Mathieu Balmer

Eric Bocquet  
Rapporteur

Gregory Favre

Karine Kalcic

Frédéric von der Weid